



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: KEIM DÉCAPANT BIODÉGRADABLE
(DISPERSIONSENTFERNER)**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation**
A utiliser pour l'élimination des peintures à dispersion au latex à base de styroacrylates ou d'acrylates purs, de laques à base de résines acryliques, de systèmes de pontage de fissures et d'enduits à base de résine synthétique, sur enduits, béton ou pierre naturelle.
- **Utilisations déconseillées** Toute autre utilisation est déconseillée.
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
KEIMFARBEN AG
Wiesgasse 1 / CH-9444 Diepoldsau
Tel. +41 71 737 70 10 / Fax +41 71 737 70 19
www.keim.com / info @keim.ch
- **Service chargé des renseignements:**
Thomas Klug
Téléphone +41(0)794027155
E-mail: info@keim.ch
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Tox Info Suisse: 145
GBK GmbH Global Regulatory Compliance, Emergency number: +41 71 737 70 18

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Conseils de prudence**
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

(suite page 2)



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.08.2017

Numéro de version 13

Révision: 03.08.2017

**Nom du produit: KEIM DÉCAPANT BIODÉGRADABLE
(DISPERSIONSENTFERNER)**

(suite de la page 1)

- P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362 Enlever les vêtements contaminés.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Préparations**
- **Description:** Mélange thixotrope de solvants et de tensioactifs

- **Composants dangereux:**

Numéro CE: 918-481-9 Numéro index: 649-327-00-6 Reg.nr.: 01-2119457273-39-XXXX	HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES ⚠ Asp. Tox. 1, H304	2,5-10%
CAS: 142-16-5 EINECS: 205-524-5 Reg.nr.: 01-2119524002-60-XXXX	Di(2-ethylhexyl) Maleate ⚠ STOT RE 2, H373; ⚠ Aquatic Chronic 1, H410	≤2,5%
CAS: 577-11-7 EINECS: 209-406-4 Reg.nr.: 01-2119491296-29-XXXX	docusate sodique ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315	≤2,5%

- **Indications complémentaires:**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, faire appel à un médecin.
Nous recommandons de présenter cette fiche de sécurité au médecin.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
Tenir les sujets au chaud et au calme.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

(suite page 3)

CH/FR



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.08.2017

Numéro de version 13

Révision: 03.08.2017

**Nom du produit: KEIM DÉCAPANT BIODÉGRADABLE
(DISPERSIONSENTFERNER)**

(suite de la page 2)

- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Ne pas utiliser de solvants ou de diluants.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et le pharynx avec de l'eau.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Épaisse fumée noire en cas d'incendie. L'inhalation de produits de décomposition dangereux est dangereuse pour la santé.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxydes de carbone (CO_x)
Oxyde d'azote (NO_x)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
En cas d'incendie, ne pas inhaler la fumée, les gaz et les vapeurs.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Veiller aux mesures de protection (voir paragraphes 7 et 8).
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
Veiller à une aération suffisante.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

**Nom du produit: KEIM DÉCAPANT BIODÉGRADABLE
(DISPERSIONSENTFERNER)**

(suite de la page 3)

Ne pas inhaler les vapeurs.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas laisser pénétrer dans le sol, les eaux ou les canalisations.
Se conformer aux réglementations locales.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant ininflammable (sable, terre, kieselguhr, vermiculite).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Éviter le contact avec la peau ou les yeux.

Ne pas inhaler les aérosols.

En cas de formation d'aérosols, prévoir des protections spéciales (extraction, masque).

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Équipement de protection individuelle voir le chapitre 8. Suivre les consignes légales de protection et de sécurité.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conserver dans les emballages d'origine dans un endroit frais et sec.

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre le gel.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Stocké à une température comprise entre 5°C et 35°C.

Respecter les instructions sur l'étiquette.

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.08.2017

Numéro de version 13

Révision: 03.08.2017

**Nom du produit: KEIM DÉCAPANT BIODÉGRADABLE
(DISPERSIONSENTFERNER)**

(suite de la page 4)

- **Classe de stockage:** 11
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Règle technique concernant les substances dangereuses 900, chapitre 2.9 (procédure de calcul réciproque), Valeurs limites de moyenne d'exposition (VME)=600mg/m³

HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 600 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 300 mg/m ³ , 50 ppm
--------------	---

- **DNEL**

142-16-5 Di(2-ethylhexyl) Maleate

Dermique	Long-term - systemic effects, worker	0,42 mg/kg bw/day (worker)
	Long-term - local effects, worker	3,91 (worker)
Inhalatoire	Long-term - systemic effects, worker	1,95 mg/m ³ (worker)
	Long-term - local effects, worker	1,95 mg/m ³ (worker)

577-11-7 docusate sodique

Oral	Long-term - systemic effects, consumer	18,8 mg/kg/day (consumer)
Dermique	Long-term - systemic effects, worker	31,3 mg/kg bw/day (worker)
	Long-term - systemic effects, consumer	18,8 mg/kg/day (consumer)
Inhalatoire	Long-term - systemic effects, worker	44,1 mg/m ³ (worker)
	Long-term - systemic effects, consumer	13 mg/m ³ (consumer)

- **PNEC**

142-16-5 Di(2-ethylhexyl) Maleate

Aquatic compartment - freshwater	0,001 mg/l (freshwater)
Aquatic compartment - marine water	0,0001 mg/l (marine water)
Aquatic compartment - sediment in freshwater	15,95 mg/kg sed dw (sediment fresh water)
Aquatic compartment - sediment in marine water	1,595 mg/kg sed dw (sediment marine water)
Terrestrial compartment - soil	3,19 mg/kg dw (soil)
Sewage treatment plant	100 mg/l (sewage treatment plant)

577-11-7 docusate sodique

Aquatic compartment - freshwater	0,0066 mg/l (freshwater)
Aquatic compartment - marine water	0,0007 mg/l (marine water)
Aquatic compartment - sediment in freshwater	0,653 mg/kg sed dw (sediment fresh water)
Aquatic compartment - sediment in marine water	0,0653 mg/kg sed dw (sediment marine water)
Terrestrial compartment - soil	0,138 mg/kg dw (soil)

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

**Nom du produit: KEIM DÉCAPANT BIODÉGRADABLE
(DISPERSIONSENTFERNER)**

(suite de la page 5)

Sewage treatment plant

122 mg/l (sewage treatment plant)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les aérosols.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Filtre combiné A2/P2

· **Protection des mains:** Gants de protection

· **Matériau des gants**

Adapté par exemple:

Caoutchouc nitrile

KCL Camatril

Épaisseur recommandée: $\geq 0,4$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 6 (> 480 min)

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:**

Vêtements de travail protecteurs

Vêtement de protection résistant aux solvants

· **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale** Consulter le chapitre 12 et 6.2

CH/FR

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité**
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.08.2017

Numéro de version 13

Révision: 03.08.2017

Nom du produit: KEIM DÉCAPANT BIODÉGRADABLE
(DISPERSIONSENTFERNER)

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales**· **Aspect:**

· Forme:	Pâteuse
· Couleur:	Jaunâtre
· Odeur:	Fruitée
· Seuil olfactif:	Non déterminé.

· **valeur du pH à 20°C:** 8-9* (1% in H₂O, pH-Elektrode)· **Changement d'état**

· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.

· **Point d'éclair** 62°C (Pensky-Martens)· **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.· **Température d'inflammation:** 190°C· **Température de décomposition:** Non déterminé.· **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.· **Limites d'explosion:**

· Inférieure:	0,9 Vol %
· Supérieure:	44 Vol % (3)

· **Pression de vapeur à 20°C:** ~1 hPa

· Densité à 20°C:	1,0-1,1* g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	non applicable
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Emulsionnable

· **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.· **Viscosité:**

· Dynamique à 20°C:	4000-7000* mPas
· Cinématique:	Non déterminé.

· **Teneur en solvants:****VOC (CE)** 237,75 g/l (ISO 11890-2)

(suite page 8)



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.08.2017

Numéro de version 13

Révision: 03.08.2017

**Nom du produit: KEIM DÉCAPANT BIODÉGRADABLE
(DISPERSIONSENTFERNER)**

(suite de la page 7)

· **9.2 Autres informations**

*Les valeurs se rapportent au produit venant d'être fabriqué et peuvent évoluer dans le temps.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable en cas d'utilisation et de stockage normaux.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
Risque de décomposition sous l'effet de la chaleur
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.
Réaction exothermique.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Acides
Bases
Agent oxydant
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Épaisse fumée noire en cas d'incendie. L'inhalation de produits de décomposition dangereux est dangereuse pour la santé.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxydes de carbone (COx)
Oxydes nitriques (NOx)
Pas de produits de décomposition dangereux en cas de manipulation et de stockage corrects.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5 mg/l (rat) (OECD 403)

577-11-7 docusate sodique

Oral	LD50	1.900 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Dessèche la peau.

(suite page 9)



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

**Nom du produit: KEIM DÉCAPANT BIODÉGRADABLE
(DISPERSIONSENTFERNER)**

(suite de la page 8)

- Le contact fréquent et prolongé avec la peau peut provoquer des irritations.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **En cas d'inhalation:** Irritation possible.
- **En cas d'ingestion:** Irritation possible.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**
Aucune étude expérimentale connue.
Le produit n'ayant pas été testé, les informations sur la toxicologie sont issues des propriétés des constituants.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) néant**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES

EC 50	>1.000 mg/l (algues)
	>1.000 mg/l (invertébrés)
LC 50	>1.000 mg/l (poisson)
LC0 /96h	1.000 mg/l (poisson)
EC 0/48h	1.000 mg/l (Daphnia)
EC 0/72h	1.000 mg/l (algues)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 10)



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.08.2017

Numéro de version 13

Révision: 03.08.2017

**Nom du produit: KEIM DÉCAPANT BIODÉGRADABLE
(DISPERSIONSENTFERNER)**

(suite de la page 9)

- **Autres indications écologiques:**
- **Indication AOX:**
En raison des composants qui ne contiennent pas d'halogènes organiques, le produit ne contribue pas à la charge AOX de l'eau.
- **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CE No 2006/11/CE:**
En l'état actuel de nos connaissances, le produit ne contient pas de métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE.
- **Indications générales:**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Eliminer selon les réglementations locales.

· Catalogue européen des déchets

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
08 01 17*	déchets provenant du décapage de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

· Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

08 01 11	Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses Classification: ds = les déchets spéciaux
08 01 17	Déchets provenant du décapage de peintures ou de vernis et contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses Classification: ds = les déchets spéciaux

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

CH/FR

(suite page 11)



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.08.2017

Numéro de version 13

Révision: 03.08.2017

Nom du produit: **KEIM DÉCAPANT BIODÉGRADABLE
(DISPERSIONSENTFERNER)**

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA · Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	N'est pas un produit dangereux selon les directives de transport.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Si vous désirez des informations concernant l'étiquetage, reportez-vous au chapitre 2 du présent document
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales:**
- **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe B (Classification propre)
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction observé:**
 - TRGS 200 (Allemagne)
 - TRGS 500 (Allemagne)
 - TRGS 510 (Allemagne)
 - TRGS 900 (Allemagne)

(suite page 12)



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.08.2017

Numéro de version 13

Révision: 03.08.2017

**Nom du produit: KEIM DÉCAPANT BIODÉGRADABLE
(DISPERSIONSENTFERNER)**

(suite de la page 11)

- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57** Néant.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.
- **Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour les substances suivantes contenues dans la préparation :**

Numéro CE: 918-481-9

Numéro index: 649-327-00-6

Reg.nr.: 01-2119457273-39-XXXX

HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES,
CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES

Asp. Tox. 1, H304

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Keimfarben Allemagne, Service Sécurité Produits

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

EC10: Effective concentration at 10% mortality rate.

EC50: Half maximal effective concentration.

LC10: Lethal concentration at 10% mortality rate.

NOEC: No observed effect concentration.

REACH: Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals (Regulation (EC) No.1907/2006)

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**